



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/117

Objet : Mise en place d'une réglementation de stationnement

Le Maire de la Commune de SAINGHIN-en-WEPPE,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de **SOGEA NORD HYDRAULIQUE** en date du 28 avril 2025,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, les travaux de remplacement d'un poteau incendie, 139-143 rue Alexandre Desrousseaux à SAINGHIN-en-WEPPE, par SOGEA NORD HYDRAULIQUE – Porte de Santes – 6^{ème} rue (59184) SANTES, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au droit des travaux. **Cette mesure prendra effet à compter du 12 mai 2025 et pour une durée de 30 jours.**

Article 2 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction de stationnement seront installées par SOGEA NORD HYDRAULIQUE.

Article 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- Mme. La commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
- M. le Directeur de SOGEA NORD HYDRAULIQUE,
- La Police Municipale,
- Aux archives municipales

Fait à SAINGHIN-en-WEPPE, le 29 avril 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON

